



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 04359

Numéro SIREN : 789 509 056

Nom ou dénomination : A.R.S NETTOYAGE

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2016 sous le numéro de dépôt 4840

JEAN-PIERRE BRUNEL

EXPERT-COMPTABLE
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
PARIS ÎLE-DE-FRANCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE VERSAILLES

16, ALLEE BERNARD DE JUSSIEU
78590 NOISY LE ROI

n° de
dépôt 4840



n° de
gestion

16 MARS 2016

n° de
facture

Quin.

n° de
chrono

ARS NETTOYAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 46 Quater rue GUITEL
78860 Saint-Nom la Bretèche

799 509 056 RCS VERSAILLES

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la SARL ARS NETTOYAGE

en Société par Actions Simplifiée

JEAN-PIERRE BRUNEL

EXPERT-COMPTABLE
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
PARIS ÎLE-DE-FRANCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE VERSAILLES

16, ALLEE BERNARD DE JUSSIEU
78590 NOISY LE ROI

ARS NETTOYAGE SARL
46, Quater rue GUITEL

78860 Saint-Nom la Bretèche

Noisy le Roi, le 11 mars 2016

**Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation
de la SARL ARS NETTOYAGE
en Société par Actions Simplifiée**

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 31 décembre 2015, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Dans le cadre de la transmission envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

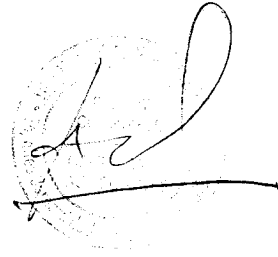
Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice clos le 31 décembre 2015, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-Pierre BRUNEL
Commissaire à la transformation